



SÉANCE DU 27 MARS 2025

Présents : MM.

Monsieur Yves DEPAS, Bourgmestre;
Monsieur Thierry CHAPELLE, Madame Valérie BUGGENHOUT, Monsieur Baudouin BOTILDE, Monsieur Grégory CHARLOT, Échevins;
Monsieur Laurent BOTILDE, Madame Sarah GEENS, Monsieur Alain JOINE, Monsieur Jean-François MARLIERE, Monsieur Jean SEVERIN, Monsieur Bertrand DEBOURG, Madame Louise DUBOIS, Monsieur Luc FRERE, Monsieur Emmanuel GERARD, Madame Murielle GILLES, Monsieur Sébastien GUIOT, Monsieur Michel JANQUART, Monsieur Laurent MARTIN, Madame Sophie MATHIEUX, Monsieur Didier METENS, Madame Rachelle VAFIDIS, Conseillers; Monsieur Yves GROIGNET, Directeur Général; Madame Perline FALLAIS, Conseillère - Présidente; Madame Régine BAUDOIN, Présidente du CPAS;

OBJET : Programme Communal de Développement Rural (PCDR en abrégé):Rapport annuel:Exercice 2024:Approbation

Le Conseil, siégeant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L1222-3 ;
Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;
Vu la délibération du Conseil Communal du 26 juin 2008 relative à l'adhésion au Programme Communal de Développement Rural (PCDR en abrégé) ;
Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 02 février 2017 approuvant le PCDR de la commune de La Bruyère ;
Vu la circulaire ministérielle 2020/01 du 12 octobre 2020 relative au PCDR ;
Attendu que l'article 24 du décret du 11 avril 2014 concernant le Développement rural impose de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération ;

Attendu que ce rapport établi par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW en abrégé), est libellé comme suit :

ANNEXE 8: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2024	PGDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 PwDR 2014-2020, Mesure 7.4	Petites Infrastructures communautaires	En attente	

Etat du patrimoine : Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué ¹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : / Type : / Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du	Type	Montant annuel	

1 Programme wallon de développement rural 2007-2013: uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
2 Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges			Montant annuel
Réaffectation des bénéfices	/		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Activités citoyennes autour et avec les modules (petites enfances, adolescents et adultes)
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Attractivité de l'espace public, activités intergénérationnelles, Convivialité de village

3 En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PGDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

4 A titre d'exemple

Ateliers ruraux: type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village: nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices: nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité: lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020: Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents; l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2013	2013	31/08/2023	14/06/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	19/03/24 18/06/24	Nombre de présents	24 membres présents (7 excusés) 12 membres présents (16 excusés)
Réflexion sur l'opération de développement rural			

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

<p>L'année 2024 de la CLDR a été marquée par le calendrier électoral. En effet, dans un contexte de campagne électorale, afin de respecter les directives ministérielles mais aussi garantir la sérénité des débats au sein de la CLDR, la Commune de La Bruyère a décidé de ne plus réunir la Commission à partir du 1^{er} juillet 2024. Après les élections, il fallait attendre le renouvellement du Conseil communal avant de relancer les travaux de commissions. Pour cette raison, la Commune de La Bruyère n'a pu réunir sa CLDR qu'à deux reprises.</p> <p>Toutefois, ces réunions ont permis de lancer une réflexion au sein de la CLDR sur la mise en œuvre de projets mobilisateurs par les membres de la CLDR eux-mêmes. 3 projets, en lien avec la stratégie du PCDR ont été sélectionnés. L'objectif est d'initier leur mise en œuvre en 2025.</p> <p>En matière de projets DR, la Commune a pu finaliser le projet 3.5 «Développer des petites infrastructures communautaires» et attribuer le marché d'auteur de projet pour le projet 1.7 «Aménager le cœur de village de Meux».</p> <p>En 2025, la CLDR a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'avant-projet 1.7 «Aménager le cœur de village de Meux» (analyse, avis, propositions) - Initier la mise en œuvre des 3 projets mobilisateurs : (Visite d'une carrière et réflexion sur la mise en valeur de la nature, Sondage qualité des espaces publics et GT espaces publics, Réflexion avec le S.I. sur un agenda communal associatif) - Travailler conjointement avec la CCATM sur les projets de mobilité douce; <p>Bien que dans la huitième année de la mise en œuvre de son PCDR, la CLDR reste dynamique et active.</p>	
Propositions de projets à entreprendre (à poursuivre)	
Numéro fiche-projet	1.07
Intitulé du projet	Aménager le cœur de village de Meux
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	Avril 2025 : CLDR d'analyse d'esquisse Juillet 2025 : Approbation de l'avant-projet

DECIDE à l'unanimité :

d'approver le rapport annuel 2024 du PCDR tel que formulé ci-dessus.

Fait en séance susmentionnée;

Pour le Conseil :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Yves GROIGNET

Yves DEPAS

Le Directeur Général

Yves GROIGNET

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre

Yves DEPAS



[Large blue ink signature of Yves DEPAS]

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2024	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Petites infrastructures communautaires	En attente	

Etat du patrimoine :

Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		

Le bien est-il loué ?

Si le patrimoine est loué ² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.	Oui	Non
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges

Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : /	Montant annuel	
	Type : /	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du	Type	Montant annuel	

1 Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

2 Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices	/		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Activités citoyennes autour et avec les modules (petites enfances, adolescents et adultes)
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Attractivité de l'espace public, activités intergénérationnelles, Convivialité de village

3 En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

4 A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi



ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2013	2013	31/08/2023	14/06/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	19/03/24 18/06/24	Nombre de présents	24 membres présents (7 excusés) 12 membres présents (16 excusés)
Réflexion sur l'opération de développement rural			

5 Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

6 Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

7 Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	<p>L'année 2024 de la CLDR a été marquée par le calendrier électoral. En effet, dans un contexte de campagne électorale, afin de respecter les directives ministérielles mais aussi garantir la sérénité des débats au sein de la CLDR, la Commune de La Bruyère a décidé de ne plus réunir la Commission à partir du 1^{er} juillet 2024. Après les élections, il fallait attendre le renouvellement du Conseil communal avant de relancer les travaux de commissions. Pour cette raison, la Commune de La Bruyère n'a pu réunir sa CLDR qu'à deux reprises.</p> <p>Toutefois, ces réunions ont permis de lancer une réflexion au sein de la CLDR sur la mise en œuvre de projets mobilisateurs par les membres de la CLDR eux-mêmes. 3 projets, en lien avec la stratégie du PCDR ont été sélectionnés. L'objectif est d'initier leur mise en œuvre en 2025.</p> <p>En matière de projets DR, la Commune a pu finaliser le projet 3.5 « Développer des petites infrastructures communautaires » et attribuer le marché d'auteur de projet pour le projet 1.7 « Aménager le cœur de village de Meux »</p> <p>En 2025, la CLDR a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'avant-projet 1.7 « Aménager le cœur de village de Meux » (analyse, avis, propositions) - Initier la mise en œuvre des 3 projets mobilisateurs : (Visite d'une carrière et réflexion sur la mise en valeur de la nature, Sondage qualité des espaces publics et GT espaces publics, Réflexion avec le S.I. sur un agenda communal associatif) - Travailler conjointement avec la CCATM sur les projets de mobilité douce ; <p>Bien que dans la huitième année de la mise en œuvre de son PCDR, la CLDR reste dynamique et active.</p>
--	--

Propositions de projets à entreprendre (à poursuivre)	
Numéro fiche-projet	1.07
Intitulé du projet	Aménager le cœur de village de Meux
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	Avril 2025 : CLDR d'analyse d'esquisse Juillet 2025 : Approbation de l'avant-projet



Fondation Rurale
de Wallonie



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL Commune de La Bruyère

Le 26 mars 2024

Réunion CLDR

Le 19 mars 2024, à l'Administration communale

PV de la rencontre

Participants :

- Pour la **CLDR de La Bruyère** :
 - **Membres citoyens** (22/33)
 - **Membres élus** (2/10)
 - **Présidence** : Yves DEPAS
- Pour l'**Administration communale** : Fabrice LAMBOTTE (Agent relais)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Diane COLSON (agent traitant), Marie BURETTE (Agent d'appui)

Excusés :

- Pour la **CLDR de La Bruyère**
 - **Membres citoyens** (4)
 - **Membres élus** (3)

Annexe :

- Annexe 0 : Présentation ppt – Accueil des Nouveaux Membres
- Annexe 1 : Présentation ppt
- Annexe 2 : Documents du Rapport annuel

Ordre du jour

0. Accueil des nouveaux membres
 1. Approbation des PV de la réunion CLDR du 06/03/2023 et de la visite de terrain du 25/09/2023 et démissions de membres CLDR
 2. POINT DÉCISIONNEL Activation de la prochaine demande de convention-faisabilité : projet 1.14. Maison rurale d'Émines
 3. Rencontre avec les nouveaux membres
 4. Rapport annuel et état d'avancement des projets
 5. Lancement d'un projet mobilisateur ?
 6. Divers
-

0. Accueil des nouveaux membres

Les nouveaux membres ont été invités 30 minutes avant les membres plus anciens afin de bénéficier d'une petite information sur l'Opération de Développement Rural, le PCDR de La Bruyère et la CLDR. Après une présentation des intervenants, le Bourgmestre Yves Depas, accueille les nouveaux membres et leur souhaite la bienvenue.

La présentation est en annexe 0.



Discussion/questions

- Comment les projets du PCDR sont-ils financés ?
 - Les projets d'infrastructure du PCDR sont financés par tous les appels à projets et subsides disponibles, notamment le subside Développement Rural.
 - En Développement Rural, une enveloppe de 14M d'€ par an est réservée pour ces projets, et ce pour l'ensemble des Communes qui ont un PCDR actif.
 - Pour chaque projet, au moment de l'activer, les Communes font une demande de Convention faisabilité auprès de la Ministre du Développement Rural, qui va permettre d'engager et de payer (jusqu'à 80%) un auteur de projet.
 - Une fois le projet définitif approuvé par la Commune et le Développement Rural, la commune demande alors une convention-réalisation à la Ministre, qui permettra de solliciter un subside pouvant aller jusqu'à 80% du montant de la réalisation du projet.
 - Les démarches sont assez complexes et longues mais valent la peine.
- Est-ce que la CLDR continue de suivre les projets quand ils sont activés ?
 - Oui, la CLDR a l'occasion, à plusieurs reprises, lors de la conception du projet, de donner son avis sur les aménagements proposés.
- Une fois que les 10 ans de validité du PCDR sont terminés, est-ce que la Commune peut refaire un nouveau PCDR et continuer à mettre les projets du précédent PCDR en œuvre ?
 - Une fois la période de validité terminée, la Commune peut continuer à mettre en œuvre durant le temps nécessaire les projets qui bénéficient déjà d'une convention avec le Développement Rural.
 - Si elle souhaite refaire un PCDR, il faudra relancer une élaboration participative et faire émerger de nouveaux projets. Si des projets du PCDR précédent sont toujours pertinents et souhaités, ils peuvent à nouveau faire partie du nouveau PCDR mais ce n'est pas systématique.
- Que se passe-t-il si la CLDR vote contre un projet proposé à l'activation ?
 - Premièrement, comme les projets font partie du PCDR, ils ont été jugés pertinents à un moment donné, et la population s'attend à ce que la Commune les mette en œuvre.
 - Au moment de l'avis de la CLDR concernant l'activation d'un projet, si cet avis est négatif, la Commune peut ou non suivre l'avis de la CLDR, car c'est la Commune qui prend les décisions finales. Si elle ne suit pas l'avis de la CLDR, la Commune va être amenée à se justifier auprès de l'organisme subsidiant (Développement Rural) qui est attentif aux avis des CLDR.

1. Introduction et Approbation des PV de la réunion de la CLDR du 06/03/2023 et de la visite de terrain du 25/09/2023

Yves Depas accueille les membres plus anciens qui ont rejoint le groupe.

La CLDR approuve les PV du 06/03/2023 et du 25/09/2023.



2. Maison rurale d'Émines – le point est décisionnel pour l'activation de la Fiche-Projet

Afin de valider l'avis de la CLDR pour ce point, le quorum de 50% de présence des membres de la CLDR appartenant à la part citoyenne doit être atteint.

Le quorum de présence est atteint.

Fabrice Lambotte présente le projet (annexe 1 : présentation ppt).

Le projet est de réaménager l'actuel « centre culturel d'Émines », en état de vétusté assez avancé, en une Maison rurale avec des salles polyvalentes.

Actuellement le bâtiment et ses équipements sont vétustes et ne permettent plus d'accueillir bon nombre d'événements (privés ou associatifs).

Le projet a été réfléchi en “phases”. Une série d'aménagements récents ont déjà été effectués :

- Une étude acoustique du bâtiment a été menée par la Province de Namur.
- Une rampe d'accès a été installée pour permettre de faciliter l'accès au bâtiment.
- Les sanitaires et la façade avant ont fait l'objet d'une rénovation en 2023.
- Un distributeur de billets a été installé en façade avant de la Maison rurale.
- La couverture semble être toujours en bon état (refaite il y a une dizaine d'années). L'isolation devrait pouvoir se faire de l'intérieur (espace suffisant).
- Un rapport des pompiers a été établis en 2020. La sortie de secours n'est plus fonctionnelle et une autre porte fait office de sortie temporaire de secours.

La volonté est donc de continuer à rénover et à réaménager le bâtiment de manière à :

- Ce qu'il soit plus fonctionnel, proposant de meilleures conditions d'utilisations
- Améliorer les performances énergétiques
- Rénover l'électricité et le HVAC
- Permettre davantage de polyvalence, notamment via des équipements numériques
- Améliorer les espaces bar / cuisine / lieu de stockage
- Améliorer les douches
- Améliorer les performances acoustiques
- Améliorer l'accessibilité (PMR)

Budget :

Estimation globale du coût (large maille) - Catégorie 1 : Bâtiment de services			Sources de financement		
Travaux	Surface en m ²	Prix total € HTVA	Dév. Rural	Autres sources	Commune
Travaux de rénovation du bâtiment	867	600.000 €	80% du montant des travaux (plafond à 680.000€)		Solde non subventionné
Equipement Maison rurale (vidéo-projection, ...)	Fft	10.000 €			
Aménagements extérieurs (réfection, stationnement vélo)	Fft	25.000 €			
Equipements spectacles (éclairage, scénographie, sono, gradins amovibles, ...)	Fft	100.000 €		FWB ?	
Sous-total travaux HTVA		735.000 €			
Frais d'étude et divers (10%)		73.500 €			
Sous-total général HTVA		805.500 €			
Total TVAC 21%		974.655 €	680.000 €	100.000€	194.655 €

Précisions (les montants ci-dessous sont compris dans le prix total ci-dessus) :

- Électricité: 100.000 € TVAC
- HVAC à 150.000 € TVAC



Localisation :

Ce bâtiment est directement lié au projet de requalification du centre d'Emines avec le réaménagement de la place et la création du centre sportif. En effet, l'amélioration du bâtiment et l'augmentation de son utilisation dynamisera le nouveau pôle.

Discussion/questions

- Quelles activités s'y trouvent actuellement ?
 - Théâtre de la Tour, la Fly, les Chevaliers d'Emines, locations privé, cagnotte, Cours aux agriculteurs
- Le bâtiment n'est actuellement pas un centre culturel (reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles).
 - Le Théâtre de la Tour a chaque fois de beaux succès et la fonction culturelle du lieu est actuellement assurée comme ça.
 - Avec le nouveau projet, il y aura plus de place pour la Culture même si les locaux et leur utilisation se veulent polyvalents.
 - Avec le nouveau décret des centres culturels, on pourra potentiellement assurer une collaboration avec l'ECRIN d'Eghezée, qui pourrait éventuellement proposer une petite programmation culturelle.
- Une grande polyvalence sera mise en place dans l'utilisation du lieu.
- Est-ce une salle communale ?
 - Oui
- Quels sont les timings ?
 - Le projet va suivre une procédure par étapes :
 1. Avis de la CLDR
 2. Finalisation de l'actualisation de la Fiche-projet
 3. Demande de convention faisabilité auprès de la Ministre (cette étape aura lieu après les élections régionales)
 4. Désignation d'un auteur de projet et conception du projet.
- Les postes électricité et HVAC sont-ils compris dans le budget ?
 - Oui
- Afin de maximiser la polyvalence il faudrait qu'un maximum des installations culturelles soient amovibles.
 - Oui, et de toute façon, le Développement rural ne finance pas le matériel culturel (ce poste sera sollicité auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles).
- Est-ce normal que la TVA soit à 21 % alors que c'est une rénovation ?
 - Oui, pour une administration communale, la TVA est toujours à 21%.
 - Une Régie Communale Autonome (RCA) pourrait bénéficier de la TVA à 6 % - le montage est à réfléchir.



- Coûts : est-ce que ce ne serait pas moins cher de démolir et reconstruire un bâtiment neuf ?
 - Non car à volume équivalent, on arriverait à des montants beaucoup plus importants, d'autant que des rénovations ont déjà eu lieu.
 - La rénovation est également plus rapide et permet davantage de maintenir au maximum les activités actuelles dans le bâtiment.

- Est-ce que la commission aura le détail du projet ?
 - Oui, l'auteur de projet viendra présenter le projet au stade de l'esquisse et de l'avant-projet afin de récolter les avis de la CLDR.

- Concernant les abords, y a-t-il d'autres projets prévus ?
 - Une rénovation du tronçon de voirie est prévue de la première maison du rond-point à la place Serge Dauginet afin de créer un espace partagé (via PIC - le Plan d'Investissement Communal).
 - Une rénovation de la piste cyclable actuelle en piste cyclo-piétonne bidirectionnelle (2m de large, côté gauche vers Emines, avec plots pour protéger les usagers, en site propre, avec travail sur le revêtement) est également prévue.
 - ➔ Il faudra bien prévoir l'entretien des pistes.
 - Cela participe au projet global de requalifier le cœur de village d'Emines.

- Pourquoi activer cette Fiche-Projet maintenant ?
 - Car cette Fiche-Projet est en lot 1 du Programme Communal de Développement Rural et a tout son sens dans le projet de requalification du centre d'Emines.
 - Ce projet aura également un impact sur le choix des lieux de centralités du Schéma de Développement Territorial régional.

- La plaine de jeux sera toujours prévue sur la place ?
 - Elle se trouvera sur la placette devant le hall sportif.

La CLDR donne un avis favorable à l'unanimité à l'activation du projet de la Maison rurale d'Emines.

3. Rencontre avec les nouveaux membres

Afin de faciliter l'intégration et la rencontre entre les anciens et les nouveaux membres, la FRW propose un exercice ludique : elle demande à tous les membres de se mettre en ligne par ordre alphabétique des prénoms.





Proposition d'un membre CLDR : pour la prochaine CLDR, afin de mieux connaître les prénoms, on pourrait prévoir des nominettes.

4. Rapport annuel et état d'avancement des projets

La FRW présente le Rapport Annuel 2023 de l'Opération de Développement Rural (Annexe 2).

Elle passe notamment en revue l'ensemble des projets et leur état d'avancement :

Lot 1

Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Stade d'avancement du projet	Commentaires
1.01	Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent	Projet définitif	Introduction d'un nouveau projet définitif "allégé" suite à l'augmentation des coûts des matériaux
1.02	Améliorer et renforcer les moyens communaux de communication	Réalisé	Objectifs atteints grâce à un projet réorienté et adapté aux besoins actuels (refonte revue communale, page FB, page instagram, site communal)
1.03	Aménager le parc des Dames Blanches	Travaux en cours	Projet en cours de réalisation sur fonds propres et via une multitude de petites subventions (BiodiverCité)
1.04	Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale	Réalisé	
1.05	Mettre en place des pédibus/vélobus dans le cadre scolaire	Réalisé	
1.06	Mettre en place un plan communal de développement de la nature (PCDN)	Réalisé	La Commune s'inscrit chaque année dans l'appel à projet BiodiverCité, réalisé via cet appel à projet
1.07	Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local	Etude du projet en cours	CSC pour la désignation de l'auteur de projet en cours de rédaction
1.08	Redynamiser la journée des associations	Réalisé	Fête de la Ruralité
1.09	Promouvoir le marché local et les produits locaux	Projet en attente	
1.10	Elaborer un plan communal de mobilité	Projet en attente	
1.11	Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et de Bovesse	En cours	La réflexion a été initiée avec le projet privé sur la parcelle proche de la gare de Rhisnes. La reflexion va aussi débuter pour le quartier de Bovesse
1.12	Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)	Projet en attente	Requalification de plusieurs chemins de remembrement en chemins réservés
1.13	Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune	En cours	Sur fonds propres
1.14	Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent	Demande de convention initiale en cours	Demande de convention-faisabilité en cours - Le budget du projet doit être précisé

Discussion/questions :

- Fiche-projet (FP) 1.05 : Le Pédibus est maintenu à la discrétion des directions d'écoles.
- FP 1.07 : Où en est le projet de la place de Meux?
 - Le Cahier Spécial des Charges est en cours de rédaction, il intégrera les remarques et propositions de la CLDR à destination de l'auteur.

- FP 1.09 : Promouvoir le marché local et les produits locaux, cela ne demande à priori pas beaucoup de financements. Cela pourrait-il éventuellement être mis en œuvre en même temps que les autres projets ?
 - C'est compliqué à mettre en œuvre, il y a quelques itinérants mais les producteurs locaux préfèrent à priori rester chez eux, malgré les facilités proposées par la commune (emplacement gratuit, etc...).
 - Le Syndicat d'Initiative a le projet de promouvoir les produits locaux (rencontres, brochure,...).
 - Ça pourrait être un marché mensuel.
 - Le commerce des produits locaux s'est beaucoup développé depuis la création de la FP – les objectifs sont probablement atteints, il faudrait analyser la FP au prisme des réalisations de ces dernières années.
- FP 1.11 : La réflexion autour de la Gare de Rhisnes est une belle collaboration avec Infrabel. Cela a permis la rénovation des quais, les bornes de recharges pour voitures électriques, un box Colis, le tout avec une accessibilité pour les PMR.
- FP 1.12 : Pourquoi le chemin entre Bovesse et Rhisnes n'a pas été requalifié en chemin réservé ?
 - Il faut attendre que les travaux sur les passages à niveaux soient réalisés afin d'entamer la réflexion. De plus, ce chemin est un des seuls à désenclaver Bovesse sans passer par une voirie régionale. Que ce soit pour les modes doux ou les voitures.
 - D'ici là, le chemin sera mis en 30km/h.
- Pourrait-on ré-ouvrir certains sentiers afin de développer le réseau pédestre ?
 - Un travail d'inventaire est en cours avec le Syndicat d'Initiative et la commission sentiers.

Lot 2

Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Stade d'avancement du projet	Commentaires
2.01	Reconvertir l'ancienne maison communale en maison multiservices	Projet en attente	
2.02	Aménager le cœur de village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local	Projet en attente	
2.03	Aménager le cœur de village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le patrimoine local	Projet en attente	Quelques petits aménagements déjà réalisés sur fonds propres
2.04	Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission de connaissances	Réalisé	Actions réalisées dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale. Aussi avec le CC des enfants et CC des ainés
2.05	Développer les liaisons inter villages pour piétons et cyclistes	Travaux en cours	En cours de réalisation dans le cadre de PIMACY
2.06	Aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint Denis, Emines, Meux et Bovesse	En cours	Réalisation d'itinéraire via le Syndicat d'Initiative
2.07	Construire du logement à Emines	Réalisé	Des logements publics ont été construits par la Joie du Foyer
2.08	Restructure le cœur de village d'Emines	Etude du projet en cours	Etude en cours pour une réalisation dans le cadre du PIC et de PIMACY
2.09	Initier un programme d'actions en matière de développement durable	Projet en attente	
2.10	Mettre en place un schéma directeur en tourisme	Action continue	Etude stratégique du dvp touristique de la Commune menée en 2022. Elle balise les actions touristiques menées pour les prochaines années



Discussion/questions

- FP 2.05 : Le dimanche 21/04 : le Syndicat d'Initiative organise l'inauguration des points nœuds vélo. Un travail sur les points nœuds pédestres est également initié par le Syndicat d'Initiative.
- FP 2.09 : C'est quoi le programme d'action en matière de Développement Durable ?
 - Actions dans les écoles.
 - Il faudrait vérifier la FP car avec les différentes actions menées par la Commune, les écoles et l'éco-team, peut-être que la FP est réalisée.
- FP 2.10 : Le Schéma directeur en tourisme est presque terminé.

Lot 3

Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Stade d'avancement du projet	Commentaires
3.01	Aménager le cœur de village de Saint Denis et mettre en valeur le patrimoine local	Etude du projet en cours	Etude en cours pour une réalisation dans le cadre du PIC et de PIMACY
3.02	Aménager le cœur de village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local	En cours	Inventaire patrimoine en cours ou réalisé dans l'ensemble des villages
3.03	Aménager le quartier de gare de Bovesse	Projet en attente	
3.04	Aménager le quartier de gare de Rhisnes	Projet en attente	
3.05	Développer de petites infrastructures communautaires	Projet définitif	La notification d'acceptation du projet définitif par la Ministre a été transmise à la Commune, mais pas encore la convention-réalisation signée par la Ministre
3.06	Sécuriser et aménager la voirie et les espaces publics	Réalisé	Mise en place de plusieurs chemins réservés entre les villages (dans le cadre de PIMACY). La requalification est faite
3.07	Compléter le maillage inter villages pour les cyclistes et les piétons	Etude du projet en cours	Mise en place de plusieurs chemins réservés entre les villages (dans le cadre de PIMACY)
3.08	Renforcer les services à la jeunesse et à l'enfance	En continu	Travail en continu et augmentation continue des capacités d'accueil
3.09	Aménager des lieux de production culturelle	Projet en attente	
3.10	Poursuivre les actions en matière de développement économique	Projet en attente	
3.11	Préserver les anciennes carrières reconnues comme Site de Grand Intérêt Biologique	Projet en attente	
3.12	Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents	En cours	Actions sur les vallées et berges mises en place suite aux réflexions coulées de boues et inondations
3.13	Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées	En continu	En continu avec la société de logement, inauguration des logements dans le parc des Dames Blanches

Discussion/questions

- FP 3.02 : Le recensement du patrimoine local est réalisé pour les villages de Villers lez-Heest et Bovesse.
- FP 3.11 : À activer rapidement car il y a des impacts négatifs du club de plongée dans les carrières (dégradation biologique des lieux).
 - Est-ce que les carrières sont reconnues comme réserves naturelles ?
 - Non car les lieux sont privés.
 - C'est intéressant de maintenir la fiche-projet pour montrer l'importance du sujet même si la Commune a peu d'emprise.



Avancement des projets en cours

- **Le projet 1.1. Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent dans le parc des Dames Blanches**
 - Vers une version allégée du projet suite à la hausse des coûts : enveloppe globale, structure portante de l'étage (sans aménagement de l'étage qui devient un local polyvalent et qui laisse la possibilité d'être transformé en logement plus tard) et aménagement d'un logement et d'un local polyvalent au rez-de-chaussée.
 - Relance du projet définitif avec l'auteur de projet
 - Le local polyvalent pourrait accueillir les mouvements de jeunesse de Rhisnes, même temporairement ? Il y a une urgence pour les reloger car le bâtiment n'est plus aux normes. Ça pourrait être également ailleurs, des discussions sont en cours.
- **Projet 1.7. Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local**
 - Convention-faisabilité reçue, préparation du marché public pour désigner un auteur de projet (en cours).
- **Développer de petites infrastructures communautaires**
 - Il s'agit de trois plaines de jeux qui seront subsidiées en Développement Rural, et qui viennent s'ajouter aux trois plaines de jeux déjà installées sur fonds propres par la Commune.
 - Convention-réalisation reçue, les travaux pourront à priori avoir lieu cette année.

Annexe 4 - Rapport de la Commission Locale de Développement Rural

- Renouvellement de la CLDR avec l'arrivée de 15 nouveaux membres.
- 2 rencontres en 2023 :
 - Mars : évaluation de l'Opération de Développement Rural
 - Septembre : visite de terrain des projets du PCDR avec les nouveaux membres
- Un nouveau projet activé en Développement rural : le cœur de village de Meux

Annexe 5 - Programmation dans les trois ans avec recherche des moyens financiers

- Souhait d'activer une nouvelle fiche-projet en 2024 mais contexte électoral amène une certaine incertitude : La session d'approbation des conventions-faisabilité a été avancée de mars à février. Le délai était trop juste pour activer le nouveau projet. La demande de convention est reportée après les élections régionales.
- Dans la mesure du possible, volonté d'activer une dernière fiche-projet en DR après février 2025 On ne peut activer qu'une seule demande de financement en DR durant les 2 dernières années de validité du PCDR.

Programmation pour l'année 2024

- Suivi des conventions en cours
- CLDR 19 mars : Activation demande de convention-faisabilité FP 1.14 Maison rurale d'Emines et présentation du Rapport Annuel 2023
- Prochaine CLDR : Projet mobilisateur – Appel à idées



5. Lancement d'un « Projet mobilisateur » ?

Un projet mobilisateur est un projet qui :

- Ne nécessite pas de financement du Développement rural, peu de moyens financiers
- Mobilise un groupe porteur (membres de la CLDR)
- Peut se mettre en œuvre assez rapidement

Projets potentiels :

- *Réflexion autour de l'aménagement du Parc de l'Administration communale (point d'eau, Kioske, aménagement biodiversité, ...).*
- *Visite Biodiversité d'une carrière (dans le cadre de la FP 3.11) (Promarbro, l'eau noire et Gilles)*
- *Créer un événement pour inaugurer et mettre en valeur les nouveaux espaces de jeux dans les villages (en lien avec la FP 3.5)*

Nouvelles idées :

- Réflexion sur le relogement des mouvements de jeunesse et les locaux de stockage
- Mobilité Douce : réflexions et programme d'action sur la mobilité douce
- Réflexion sur les projets de réaménagements de place publiques (lien avec la Place de Petit-Waret)

=> Une réunion de CLDR sera planifiée en mai. Les membres de la CLDR ont l'occasion de réfléchir, en préparation à cette réunion, à d'autres propositions de projets mobilisateurs. Un exercice de priorisation et de choix du projet sera organisé.

6. Divers

/

Marie BURETTE
Secrétariat de la CLDR
FRW



Yves DEPAS
Bourgmestre
Président de la CLDR





Fondation Rurale
de Wallonie



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL Commune de La Bruyère

Le 02 Juillet 2024

Réunion CLDR

Le 18 juin 2024, à l'Administration communale Compte-rendu

Participants :

- Pour la **CLDR de La Bruyère** :
 - **Membres citoyens** (11/33) Brilot Guillaume, Bouchat Louise, Demin, Katherine, Dury André, Fraiture Monique, Fremal Fabian, Goffard Chrisrtophe, Harmand Dominique, Minsart-Artoisenet Laure-Anne, Pynnaert Stéphanie, Tonneau Philippe.
 - **Membres élus** (1/10) Depas Yves (Président), Severin Jean
- Pour l'**Administration communale** : Fabrice LAMBOTTE
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Marie BURETTE, Diane COLSON

Excusés :

- Pour la **CLDR de La Bruyère**
 - **Membres citoyens** (12/33) André Guillaume, Billekens Jan, Boschmans Gaël, Delhotte Geoffray, De Roy Nadine, De Ryck Cédric, Gerard Bruno, Hauptmann Natacha, Rigolet Anne, Vanackere Patrick, Verbist Aline, Wiart David.
 - **Membres élus** (4/10) Buggenhout Valérie, Chapelle Thierry, Janquart Guy, Roland Raphaël

Annexe :

- Annexe 1 : Présentation PowerPoint
- Annexe 2 : Notes d'intention des projets mobilisateurs sélectionnés par la CLDR
- Annexe 3 : Projets non sélectionnés par la CLDR
- Annexe 4 : Scan des notes d'intentions

Ordre du jour

1. Introduction et approbation du compte-rendu de la CLDR du 19 mars 2024
2. État d'avancement des projets
3. Un projet mobilisateur pour la CLDR : Mini Forum ouvert (animation)
4. Divers

1. Introduction et approbation du compte-rendu de la réunion de la CLDR du 19/03/2024.

Yves Depas accueille les membres.

La CLDR approuve le compte-rendu du 19/03/2024.

2. État d'avancement des projets

La Commune passe en revue les projets en cours et leur état d'avancement :

Avancées des projets en cours

- Le projet 1.1. Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent dans le parc des Dames Blanches



- Vers une version allégée du projet suite à la hausse des coûts : enveloppe globale, structure portante de l'étage (sans aménagement de l'étage qui devient un local polyvalent et qui laisse la possibilité d'être transformé en logement plus tard) et aménagement d'un logement et d'un local polyvalent au rez-de-chaussée.
- La Commune a reçu un avenant à la convention afin de pouvoir bénéficier d'un an pour produire le projet définitif dans sa voilure réduite. L'avenant doit être proposé au Collège qui décidera ou non de la relance du projet définitif avec l'auteur de projet.
- **Projet 1.7. Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local**
 - Convention-faisabilité reçue, Le deuxième marché public pour désigner un auteur de projet est en cours (Au premier appel aucun auteur de projet n'avait répondu). Un entrepreneur est venu visiter la place ce qui laisse à penser qu'au moins une offre sera déposée. L'auteur de projet désigné prendra en considération la fiche-projet pour proposer un avant-projet qui sera présenté devant la CLDR.
- **Développer de petites infrastructures communautaires**
 - Il s'agit de trois plaines de jeux qui seront subsidiées en Développement Rural, et qui viennent s'ajouter aux trois plaines de jeux déjà installées sur fonds propres par la Commune.
 - Convention-réalisation reçue et la Commune a reçu plusieurs offres pour ce marché, donc les travaux pourront à priori avoir lieu cette année.
- **Maison rurale d'Émines**
 - La Commune est en train de compléter le dossier.

Questions/ remarques :

- **Petites infrastructures à Warisoulx** : qu'en est-il de la responsabilité, des assurances ?
 - la Commune est responsable. Tous les mois un ouvrier inspecte les jeux.
- **Petites infrastructures à Warisoulx** : une proposition initiale consistait à installer les jeux dans l'espace de l'école, pour s'orienter ensuite vers la Place (aux abords de la crèche). Les jeux seront des jeux uniquement adaptés aux plus petits ?
 - la Crèche de Warisoulx va entamer une grande réflexion, peut-être un projet d'extension, avec yourte. Mais il y aura toujours de la place pour les jeux. La catégorie d'âge des jeux : âge des enfants allant à la crèche et petite tranche d'âge supplémentaire. Les jeux ont été validés par la crèche.
 - L'association des parents de l'école de Warisoulx a lancé un **projet de module de jeux** pour enfants de 6 à 12 ans, financé par Récré'agic. L'installation est prévue la dernière semaine d'août. Le fond de la cour de récréation sera coupé par une haie pour y mettre le module de jeux, qui sera également public pour la salle communale qui se trouve à côté. La verdurisation du fond de la cour de récréation est prévue via un subside supplémentaire.
- **Le budget pour l'entretien/ le suivi des infrastructures** est-il compris ?
 - Non, le budget ne concerne que l'installation. L'entretien entrera comme tous les espaces publics dans le giron communal.
 - La Commune utilise les charges d'Urbanisme incluses dans les grands projets immobiliers afin de compléter les infrastructures publiques telles que celles reprises dans certains projets du PCDR. Une compensation pour la collectivité de 65 euros du m² construit est demandée aux entreprises. Par exemple il y a un projet d'une trentaine de logements avec une crèche. La Commune a demandé un morceau de la parcelle pour pouvoir avoir deux accès à la crèche comme charge compensatoire. L'objectif est de mieux répartir les nouveaux flux de mobilité lié au nouveau projet de logements. La Commune a aussi imposé un sentier pour l'école communale via les charges d'urbanisme.



- La Commune a lancé le projet : une naissance, un arbre. La Commune proposera également aux citoyens d'adopter un espace naturel.

3. Un « Projet mobilisateur » pour la CLDR : Mini Forum ouvert.

Un projet mobilisateur est un projet qui :

- Ne nécessite pas de financement du Développement rural, peu de moyens financiers
- Mobilise un groupe porteur (membres de la CLDR). Il doit être débattu en CLDR, même s'il peut être porté par un groupe de travail.
- Peut se mettre en œuvre assez rapidement
- Doit s'inscrire dans la stratégie du PCDR (répondre à au moins un de ses objectifs)
- Les décisions finales relèvent de l'autorité communale.
- Les projets doivent se réaliser sur terrain d'emprise communale.

La méthodologie utilisée est le Forum ouvert, qui se construit au travers de 4 phases :

- a) Le dépôt d'idées
- b) Le choix des idées
- c) Le développement des idées de projets
- d) L'explication des projets et la priorisation

a) Le dépôt d'idées

La majorité des projets ont été proposés par les membres de la CLDR, et quelques projets ont été proposés par la Commune. Les membres de la CLDR ont proposé leurs projets soit lors de la CLDR du 18/03/2024, soit par mail, soit lors de cette présente CLDR.

Les participants sont assis en cercle. Au milieu, la FRW a déposé une grande feuille reprenant la question « Quel projet, quelle action, porté par la CLDR pour se mobiliser ? », ainsi que les idées de projet qui ont déjà été proposées (lues par la FRW). Les participants peuvent déposer des idées de projets (ils les inscrivent sur des cartes vierges). Chaque idée est verbalisée et déposée au centre du cercle.

b) Le choix des idées

À ce stade, les participants ont le choix entre devenir porteur d'une idée de projet ou rejoindre un porteur et l'aider dans le développement de l'idée.

Les projets suivants ont été choisis par les membres et ont été regroupés afin de former trois potentiels projets mobilisateurs.

Nom du projet mobilisateur	Projets regroupés
Réaménagement des places publiques (consultation et réflexion)	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur les projets de réaménagement de places publiques • Réflexion sur les parkings à vélos sécurisés à des endroits stratégiques • Plantation de 10 à 15 arbres fruitiers dans chaque village, variétés diversifiées • Réflexion sur la localisation des poubelles publiques • Réflexion sur les bornes de recharges pour voitures électriques



Communication sur les initiatives locales via un agenda public	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un agenda communal qui référence toutes les activités • Communication initiatives locales
Nature partagée	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des points d'observation de la nature, éducation, sensibilisation, intergénérationnel • Visite biodiversité d'une carrière • Infos et communication sur des trucs et astuces « Jardins/ nature »

Les projets qui ont été proposés mais qui n'ont pas été sélectionnés pour le travail en sous-groupes se trouvent en annexe 3 « Projets proposés non sélectionnés par la CLDR » (pourront éventuellement servir de base à une réflexion ultérieure).

c) Le développement des idées de projets

Les projets sélectionnés ont ensuite été travaillés en petits groupes, Une fiche projet type à compléter leur est fournie.

d) L'explication des projets et la priorisation

En fin de séance, un rapporteur de chaque groupe présente les grandes lignes du projet travaillé. Ce travail, ainsi que les éléments ayant été rajoutés lors de la discussion qui a suivi sont disponibles en annexe 2 « Notes d'intention des projets mobilisateurs sélectionnés par la CLDR ».

Les 3 projets choisis seront mis en réflexion avec les groupes de travail dans les prochains mois. Une période de latence pourra être décidée en période de prudence pré-électorale.

4. Divers

/

Marie BURETTE
Secrétariat de la CLDR
FRW

Yves DEPAS
Bourgmestre
Président de la CLDR

